

DELEGATION DE M. Josy REIFFERS

D -20090496

Centre Culturel et Touristique du Vin. Création d'une Association Préfiguratrice. Autorisation. Adhésion.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le projet de création d'un espace culturel et d'information touristique consacré au vin à Bordeaux fait l'objet de nombreuses réflexions. Faute de consensus de la part des différents acteurs concernés, il n'a pu aboutir. En 2008, ce projet a été repris à la faveur de notre dossier de candidature à la capitale européenne de la culture, « Bordeaux 2013 », porté par l'ensemble des collectivités.

Son évocation consensuelle nous a conduits à envisager un nouvel examen. Depuis le début de l'année 2009, à l'initiative de la Ville de Bordeaux, de nombreux entretiens et réunions techniques ont eu lieu pour préciser à la fois les ambitions, le concept, les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce grand équipement.

Son pilotage est assuré par :

- un comité stratégique composé des élus de la Ville de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, du Centre Interprofessionnel du Vin de Bordeaux et la participation des services de l'Etat
- un comité technique composé de techniciens des mêmes partenaires
- une équipe projet organisée en interne autour d'un chef de projet

Les enjeux et objectifs majeurs du futur centre culturel et touristique du vin sont :

- Doter les 2 principales filières économiques de la région - vin et tourisme - d'un équipement structurant majeur à Bordeaux, d'envergure internationale et à destination du grand public, qui soit :
- Un site incontournable de la visite touristique et culturelle de Bordeaux
- Une vitrine de la filière vitivinicole départementale et régionale
- Le symbole de la reconnaissance de l'intérêt économique, touristique et culturel du vin
- Générateur de retombées économiques pour les filières et leurs sous-traitants, ainsi que pour les différents échelons territoriaux

Etre un lieu d'excellence, qui soit :

- A l'image des vins de Bordeaux
- Au tourisme et à la culture du vin, ce qu'est VINEXPO aux salons professionnels des vins et des spiritueux, ce qu'est l'Institut Supérieur de la Vigne et du Vin (ISVV) à la recherche et à l'enseignement, liés à la vigne et au vin, et la Fête du Vin aux événements populaires
- Une architecture « remarquable », en symbiose avec un contenu innovant sur le fond et la forme
- Respectueux de l'environnement et d'une accessibilité totale

Séance du lundi 28 septembre 2009

- Conçu et exploité dans une logique de pérennité qui s'appuie sur un équilibre économique global
- Maîtrisé par les entités publiques impliquées dans sa conception pour garantir la qualité dans le temps des contenus culturels
- Remplir la fonction de tête de réseau des filières touristique et vitivinicole, en étant à la fois
- Un hub oenotouristique, via la route et le fleuve, à l'échelle de la Ville, de la CUB, du Département et de la Région
- Une porte d'entrée de l'univers du vin
- Le cœur d'un lieu de vie urbain à construire

Susciter un succès populaire, avec un objectif de 400 000 visiteurs, correspondant à 20 % des touristes bordelais, qui implique :

- Une appropriation de l'équipement par les habitants de toute l'agglomération qui en seront les ambassadeurs et les utilisateurs
- Une adaptation des contenus aux cibles et à la revisite
- La prise en compte de la dimension « plaisir »

Trois études ont été confiées après mise en concurrence à des cabinets spécialisés qui ont présenté leurs rapports finaux durant l'été :

- l'élaboration du concept et du pré-programme
- l'émergence du montage économique, financier et juridique
- la faisabilité urbaine sur les 2 sites envisagés, après élimination progressive de tous les sites possibles, qui sont :
- les sites de la fourrière et des Forges aux bassins à flot
- les sites du parking relais et de la caserne de la Benaugue au quartier Deschamps

Les résultats de ces études ont été portés à la connaissance du comité stratégique. Ils ont reçu un avis très favorable de l'ensemble de ses membres, qui ont exprimé leur volonté de faire aboutir le projet tel qu'il est maintenant esquissé.

Le CIVB et la CUB ont d'ores et déjà donné leur accord écrit pour une participation à l'investissement. La Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont donné un accord de principe. Mais l'engagement formel des collectivités et le niveau de participation du FEDER vont nécessiter un délai qu'il faut mettre à profit pour produire les études préalables à la décision finale de lancer la construction du Centre Culturel du Vin, et créer les structures juridiques de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation

La création d'une association de préfiguration dite « Centre Culturel et Touristique du Vin » a donc pour vocation de formaliser cette volonté collective. Elle rassemblera dans une entité neutre destinée à exécuter les décisions collectives, moyens humains et financiers, pour une période préalablement déterminée, afin de :

- valider la localisation du projet
- élaborer le contenu scientifique
- élaborer la programmation scénographique et architecturale qui constituera le cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre
- préciser le montant de l'investissement et le modèle économique
- finaliser le plan de financement et le montage juridique qui en découlent

L'association sera constituée de membres fondateurs et de membres associés. Les membres fondateurs sont la Ville de Bordeaux, la CUB, le CIVB, le Conseil régional

d'Aquitaine et la CCIB. Ils couvriront par leur participation financière les dépenses de l'association.

Les statuts de ladite association figurent en annexe. De façon traditionnelle, ils prévoient ses caractéristiques essentielles et définissent son objet en relation avec le projet de réalisation d'un centre culturel et touristique du vin. Le budget correspondant, à déterminer précisément avec les partenaires précités, sera partagé entre eux. La ville de Bordeaux devra y prendre toute sa part.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, d'autoriser le Maire, pour le compte de la Ville, à :

créer l'association CCTV,

adhérer à cette association,

signer tous documents y afférents,

nommer deux personnes pour représenter la Ville dans le Conseil d'administration de ladite association,

M. Josy REIFFERS
Mme Sylvie CAZES

et de décider d'une contribution à l'Association de 66.400 euros sur le budget 2009, sous forme d'une subvention (article 657-4).

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la première délibération qui concerne le Centre Culturel et Touristique du Vin.

Je pense qu'il faut y faire très attention parce que c'est une étape importante pour ce projet dont j'ai rappelé tout à l'heure qu'il était un projet clé pour le développement économique de notre ville, de son agglomération, de son département et de sa région – j'y reviendrai tout à l'heure – parce qu'il vise à soutenir deux filières très importantes que sont à la fois la filière vitivinicole et le tourisme.

Vous nous aviez demandé, Monsieur le Maire, d'inscrire ce projet dans le dossier de candidature de Bordeaux Capitale Européenne de la Culture. Nous savons ce qu'il en est advenu, mais vous nous avez demandé de poursuivre ce projet depuis le mois de mars, avec un chargé de mission qui s'appelle M. Philippe Massol, sous la coordination de Sylvie CAZES.

Un travail énorme a été fait permettant d'aboutir à un projet sur lequel Sylvie CAZES interviendra peut-être tout à l'heure, qui est d'environ 10.000 m², qui a une enveloppe budgétaire approximative entre 45 et 55 millions d'euros, et qui pourrait être localisé soit sur la rive gauche au niveau des quais des Forges et de la fourrière, soit sur la rive droite dans la zone Deschamps.

La Ville, Monsieur le Maire, ne peut plus porter seule ce dossier. Elle a déjà engagé un certain nombre de financements substantiels pour arriver là où nous en sommes aujourd'hui, et en attendant la constitution d'une société d'économie mixte il faut que

l'on ait avec les partenaires qui ont donné leur accord une association de préfiguration qui est l'objet de cette délibération.

Les partenaires sont certaines collectivités, hélas pas toutes : la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux, ce qui en fait trois, et par ailleurs les milieux socio-économiques puisque la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et surtout le CIVB, la profession, donc, nous assure de son soutien avec un engagement qu'il a déjà indiqué noir sur blanc de façon assez claire.

Il y a donc cinq partenaires pour cette association de préfiguration.

Monsieur le Maire, l'objet de cette délibération est d'engager la ville dans cette association de façon à ce que le projet puisse continuer en attendant la constitution de la société d'économie mixte. Merci.

M. LE MAIRE. -

Il a bien été précisé que la participation à l'association de préfiguration ne valait pas participation à la SEM et qu'évidemment chacun en re-délibérera.

Mme CAZES vous souhaitez ajouter quelque chose.

MME CAZES-REGIMBEAU. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que Josy REIFFERS a très bien décrit le projet et son stade d'avancement.

Je voulais juste vous demander de pouvoir parler de cette association de préfiguration qui aura pour vocation de formaliser cette volonté.

Elle aura pour mission de :

- valider la localisation du projet,
- élaborer le contenu scientifique,
- élaborer la programmation scénographique et architectural qui constituera le cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre,
- préciser le montant de l'investissement et le modèle économique,
- finaliser le plan de financement et le montage juridique qui en découleront.

Vous avez pu lire les statuts en annexes.

Donc je vous remercie d'autoriser le Maire pour le compte de la ville, à :

- créer l'association,
- adhérer à cette association,
- signer tous les documents y afférents,
- nommer deux personnes pour représenter la Ville dans le Conseil d'Administration de ladite association.

- et de décider d'une contribution à l'association de 66.400 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Quand l'association aura avancé son travail de préfiguration je pense qu'il sera utile que les grands concours du projet soient présentés ici en Conseil Municipal, le contenu même du projet qui pour l'instant est encore un peu flou, à préciser, mais ça va être le travail de l'association que de le préciser.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DESIGNATION DU MAIRE OU DE SON REPRESENTANT (M. REIFFERS) ET DE MME CAZES